

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 074/2022

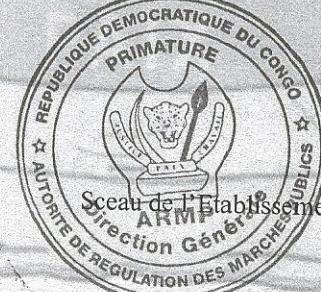
Aux Etablissements BAHEYKE

Après avoir reçu le contrat du marché n°002/CGPMP/MIN.FINANCES/AON/2021, conclu avec Le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-sept mille cent septante sept, septante-cinq centimes (USD 47.177,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 02/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

D'autorité pour Pierre ZAFRAN
Directeur Général ad